



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 25 mars 2026

Objet : Développement d'un système d'éco-vaisselle

Préavis N°06/2026

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 5 mai à 17h à l'hôtel de ville du Sentier.

Etaient présents :

M. Ermias Tewelde RV

M. Alexandre Golay UDI en remplacement de Mme Ansgara Flade, excusée

M. Lionel Savoy UDI

M. Bounouar Benmenni F3

Mme Antonia Alemao RV 1ère membre et rapportrice en remplacement de Mme Fabia Meylan, excusée

La délégation municipale était composée de Mme Raffaella Cantone Meylan et de M. Bertrand Meylan

Était également présents

Mme Adeline Grohe, Responsable Projets, Fondation Polyval.

M. Cyril Maillefer, Délégué à la cohésion sociale et à la culture était excusé.

La Commission tient à remercier l'ensemble de ces intervenants pour les réponses claires et précises qu'ils nous ont apportées.

Le préavis qui nous est soumis s'inscrit dans la stratégie de durabilité de notre commune.

Il anticipe l'évolution du cadre législatif cantonal qui interdira prochainement la vaisselle à usage unique.

Notre commune soutient déjà la transition écologique des organisateurs locaux par le biais du soutien financier prévu au Fonds Communal pour l'Énergie et la Durabilité.

Le présent préavis vise à passer d'une aide ponctuelle à une infrastructure pérenne. Il propose une solution locale mutualisée avec la Fondation Polyval.

Financement et Volet Économique

Sur l'investissement total de CHF 170'000.-, la part communale est ainsi limitée à CHF 71'000.-

Il est à souligner que le soutien cumulé des acteurs locaux (Commune et Fondation P.E. Piguet) représente environ 74 % de la valeur du projet.

Compte tenu de l'importance du financement local, la Commission demande à la Municipalité d'exiger des garanties formelles de la part de la Fondation Polyval.

Nous voulons l'assurance qu'aucune délocalisation hors de la Vallée ne survienne à l'avenir, comme ce fut le cas par le passé avec l'activité des bougies, notamment lors d'une future reprise du secteur horloger.

Vu les tarifs compétitifs, la Commission souhaite des garanties pour que les associations et communes combières restent impérativement prioritaires sur les demandes extérieures, afin de garantir la disponibilité du stock pour nos acteurs locaux.

Discussions et questions

Une inquiétude a été émise concernant les événements comme le Rock Am Wind, étant donné qu'aucun retrait n'est possible le week-end.

Selon la Municipalité, et en se basant sur les réponses au sondage effectué auprès des associations, le stock envisagé est dimensionné pour couvrir l'entier des besoins d'un tel festival ou d'autres manifestations du genre sans réapprovisionnement. Mme Grohe s'est également engagée à ce que le service s'adapte aux besoins réels des organisateurs.

L'absence de tasses à café et le choix d'une taille unique d'assiette (19 cm), ainsi que les contenances des Kits ont suscité des remarques. Mme Grohe a entendu ces observations et s'est engagée à les étudier afin de faire évoluer le stock selon la demande.

Dans cette approche de durabilité, la Commission suggère à la Municipalité d'étudier, la mise en place d'un stockage centralisé pour d'autres matériels de restauration (broches, poêles à paella, machines à hot-dog) afin d'éviter que chaque association ne doive investir individuellement.

Conclusion

La commission salue l'initiative de la Municipalité qui offre une réponse concrète, sociale et écologique aux défis de notre région et remercie chaleureusement la Fondation Paul-Edouard Piguet pour son soutien financier précieux.

La commission réunie a approuvé à l'unanimité ce préavis n° 06/2026 et vous invite, Mesdames, Messieurs à adopter les conclusions telles que présentées, soit :

1. accorde un crédit de CHF 71'000.00 (septante et un mille francs) à la Municipalité pour participer au développement d'un système d'éco-vaisselle ;

2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 71'000.00

(septante et un mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Pour la commission,
Antonia Alemao
Présidente rapporteuse